

Chambéry, le 3 octobre 2022

**Division des personnels et des moyens du 1<sup>er</sup> degré**

Affaire suivie par :

**Christèle ANCIAUX**

Tél : 04 57 08 70 74

Mél : [ce.ia73-div1-personnel@ac-grenoble.fr](mailto:ce.ia73-div1-personnel@ac-grenoble.fr)

Cabinet

Réf N° 2021-

Affaire suivie par : Marianne POUJOL

ADASEN

Tél : 04 79 69 96 81

Mél : [ce.ia73-sg@ac-grenoble.fr](mailto:ce.ia73-sg@ac-grenoble.fr)

D.S.D.E.N 73

131, avenue de Lyon

73000 Chambéry

Le directeur académique  
des services de l'éducation nationale de la Savoie

à

Mesdames et Messieurs les enseignants  
du 1<sup>er</sup> degré  
s/c Mesdames et Messieurs les inspecteurs  
de l'éducation nationale

**Objet** : Note de service formation continue 2022-2023 des enseignants du 1<sup>er</sup> degré

Cette note de service a pour objet de définir les modalités du plan de formation des enseignants du premier degré de la Savoie sur l'année scolaire 2022-2023.

Le plan départemental de formation continue 2022-2023 s'inscrit dans la continuité des priorités nationales, académiques et départementales.

Ce plan se décline selon deux modalités :  
- plans « Français » et « Mathématiques » (constellations)  
- animations pédagogiques et formations complémentaires

Chacun des enseignants du 1<sup>er</sup> degré est concerné par l'une ou l'autre des modalités (plan « Français » / plan « Mathématiques » **OU** animations pédagogiques et formations complémentaires).

Le déploiement du plan départemental de formation s'inscrira dans le contexte et les mesures sanitaires ; si les modes présentiel et hybride sont à privilégier, les circonstances et protocoles peuvent conduire à adopter des modalités distancielles.

## **PLANS « FRANÇAIS » ET « MATHÉMATIQUES » 2022-2023**

Les plans « Français » et « Mathématiques » ont pour ambition de former l'ensemble des enseignants du 1<sup>er</sup> degré, sur une période de 6 ans, en français et en mathématiques.

La mise en œuvre s'organise en deux fois trois ans :

- sur chaque période de trois ans, tous les professeurs d'école reçoivent une formation intensive, équivalente à 5 journées (dont 3 comptabilisées au titre de l'obligation réglementaire de service « animations pédagogiques 18 heures »), en français ou en mathématiques ;
- ainsi, à l'issue des trois premières années, la moitié des enseignants aura été formée soit en français, soit en mathématiques.

A cette rentrée, le déploiement des plans entre dans sa troisième année de mise en œuvre. Il se fonde sur les principes suivants :

- un temps de formation massé et un accompagnement de proximité pour viser un effet majeur de transformation des pratiques ;

- une articulation des contenus de formation et des résultats des élèves aux évaluations CP, mi-CP, CE1 et 6<sup>ème</sup> ;
- un appui sur les ressources existantes et leur appropriation.

Des groupes de travail d'une dizaine d'enseignants, dénommés « constellations », sont constitués pour toute la durée de la formation. La constitution des constellations est opérée par les inspecteurs de circonscription et leurs équipes en réponse à des problématiques de configuration d'école, de territoire, de parcours des élèves, de cycle... Elle ne donne pas lieu à inscription individuelle.

Les constellations sont accompagnées par un formateur de terrain, conseiller pédagogique ou PEMF. La conduite de ces actions de formation plan « Français » / plan « Mathématiques » est organisée et assurée en circonscription, dans le cadre d'un pilotage départemental. Une part significative du temps est dédiée à la mise en œuvre et au transfert en classe.

Les enseignants engagés dans une constellation du plan « Français » ou « Mathématiques » ne sont pas concernés par l'inscription aux animations pédagogiques. **Ces formations sont prioritaires à tout autre dispositif.**

## ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES 2022-2023

Pour rappel, l'obligation réglementaire de service comporte 18 heures d'animations pédagogiques.

Ces 18 heures sont consacrées pour :

- 6 heures au domaine « Français / maîtrise de la langue »
- 6 heures au domaine « Mathématiques »
- 6 heures de formations complémentaires sur des propositions issues de la circonscription, du département, de l'école académique de la formation.

OU

- 12 heures de réflexion/ formation sur un projet identifié et **pour un public désigné**
- 6 heures de formations complémentaires sur des propositions issues de la circonscription, du département, de l'école académique de la formation.

Les animations pédagogiques, au format hybride (distanciel/présentiel), se déclinent donc ainsi (**hors public désigné**) :

<u>cycle 1</u>	6 heures	domaine « Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions » <i>Langue écrite et orale, arts et culture</i>
	6 heures	domaine « mathématiques » <i>Mathématiques et accessibilité universelle des apprentissages</i>
	6 heures	formations complémentaires
<u>cycle 2</u>	6 heures	domaine « Français » <i>Langue écrite et orale, arts et culture</i>
	6 heures	domaine « Mathématiques » <i>Développer des compétences de programmation</i>
	6 heures	formations complémentaires
<u>cycle 3</u>	6 heures	domaine « Français » <i>Langue écrite et orale, arts et culture</i>
	6 heures	domaine « Mathématiques » <i>Mathématiques et accessibilité universelle des apprentissages</i>
	6 heures	formations complémentaires

## Formation directrices et directeurs d'école

**Hors les écoles engagées dans les plans français ou mathématiques, et celles à public désigné**, un plan de formation spécifique est mis en œuvre pour les directrices et directeurs d'école, y compris pour les chargés d'école. Il se décline de la façon suivante :

6 heures	Valeurs de la République
6 heures	Lutte contre le harcèlement : prévention (pHARe), traitement des situations

3 heures d'animations pédagogiques (parmi les 6 heures de formations complémentaires) sont dégagées au titre des regroupements de directeurs. Les 3 heures restantes sont utilisées pour les formations complémentaires au choix, ou pour la mise en œuvre du plan de prévention pHARe.

## INSCRIPTIONS

- L'inscription aux plans « Français » ou « Mathématiques » (18 heures) ou aux animations pédagogiques (2 x 6 heures) « Français » et « Mathématiques » ou aux formations « public désigné » est faite automatiquement.
- L'inscription aux 2 x 6 heures d'animations pédagogiques pour les directrices et directeurs d'école est faite automatiquement.
- **Seules les formations complémentaires (6 heures ou 2 x 3 heures) font l'objet d'une inscription individuelle.**

## SITUATIONS PARTICULIÈRES

### Enseignants exerçant à temps partiel

L'obligation réglementaire de service « animations pédagogiques » s'exerce selon la quotité de travail :

- quotité 80% 15 heures (6 heures Français + 6 heures Mathématiques + 3 heures complémentaires)
- quotité 75 % 12 heures (6 heures Français + 6 heures Mathématiques)
- quotité 50% 9 heures (6 heures Français **ou** 6 heures Mathématiques + 3 heures complémentaires)

### Enseignants engagés dans un plan français ou plan mathématiques et exerçant à temps partiel

L'obligation réglementaire de service s'exerce, là encore, selon la quotité de travail (15h, 12h, 9h) ; l'organisation des différents temps de formation est validée par l'inspecteur de circonscription.

Les enseignants qui le souhaitent pourront suivre les actions de formation du plan dans leur intégralité.

### Enseignants néo-titulaires 1ère année (T1) s'ils ne sont pas engagés dans une constellation du plan « Français » ou « Mathématiques »

Les 18 heures d'animations pédagogiques se déclinent en :

- 6 heures animation pédagogique français
- 6 heures animation pédagogique mathématiques
- 6 heures « optimiser et protéger sa voix »

L'inscription aux 3 x 6 heures est faite automatiquement (pas d'inscription individuelle en ligne)

### Enseignants néo-titulaires 2<sup>ème</sup> année (T2) s'ils ne sont pas engagés dans une constellation du plan « Français » ou « Mathématiques »

Les 18 heures d'animations pédagogiques se déclinent en :

- 6 heures accessibilité universelle des apprentissages
- 6 heures animation pédagogique français ou mathématiques au choix
- 6 heures formation complémentaire au choix

L'inscription aux 2 x 6 heures est faite automatiquement. Seule l'inscription aux 6 heures de formation complémentaire fait l'objet d'une inscription individuelle en ligne.

### Enseignants tuteurs d'un professeur d'école contractuel alternant

Un temps de 3 heures est dédié aux enseignants qui assurent le tutorat, dans leur école, d'un professeur d'école contractuel alternant. L'inscription à ces 3 heures est faite automatiquement.

### Enseignants contractuels (à 100%)

Les 18 heures d'animations pédagogiques se déclinent en :

- 6 heures animation pédagogique français
- 6 heures animation pédagogique mathématiques
- 6 heures accessibilité universelle des apprentissages

L'inscription aux 3 x 6 heures est faite automatiquement.

## **Déclinaison des publics désignés sur projets spécifiques, hors équipes engagées dans les plans mathématiques et français.**

### **Enseignants et/ou équipes engagés dans des recherches collaboratives "Apprentissages et compétences émotionnelles" – EMOTIMAT, ACTIBOX**

Un temps de 12 heures est dédié à la formation, à l'expérimentation et aux mises en œuvre en classe, aux réflexions menées dans le cadre des recherches action. L'inscription à ces 12 heures est faite automatiquement. Seule l'inscription aux 6 heures de formation complémentaire fait l'objet d'une inscription individuelle en ligne.

### **Equipes pédagogiques dont les écoles ont été évaluées l'année scolaire 2021-2022 ou dont les écoles sont évaluées sur l'année scolaire 2022-2023**

Un temps de 12 heures est dédié à l'identification des besoins de formation pour mener à bien un projet d'école, et/ou à la mise en œuvre de formations spécifiques suite aux besoins identifiés.

L'inscription à ces 12 heures est faite automatiquement. Seule l'inscription aux 6 heures de formation complémentaire fait l'objet d'une inscription individuelle en ligne.

### **Enseignants des écoles bilingues EMILE 50%**

Un temps de 6 heures est dédié aux équipes des écoles bilingues EMILE (50% français - 50% LVE). Les 18 heures d'animations pédagogiques se déclinent en :

- 6 heures Français
- 6 heures Mathématiques
- 6 heures Coordination dispositif EMILE

L'inscription aux 3 x 6 heures est faite automatiquement (pas d'inscription individuelle en ligne).

### **Enseignants et/ou équipes engagés dans des projets spécifiques autres**

Quelques modules de formation ou d'accompagnement concernent des projets spécifiques, nouveaux ou engagés en 2021-2022 et poursuivis, validés par l'inspecteur de circonscription, et l'IEN chargé de mission départementale.

Après validation, l'inscription est faite automatiquement (pas d'inscription individuelle en ligne)

Le temps dédié à l'expérimentation et aux mises en œuvre en classe se décline en :

- 12 heures formation et recherche collaborative
- 6 heures formation complémentaire

L'inscription à ces 12 heures est faite automatiquement. Seule l'inscription aux 6 heures de formation complémentaire fait l'objet d'une inscription individuelle en ligne.

ou

- 18 heures formation et recherche collaborative

L'inscription aux 18 heures est faite automatiquement (pas d'inscription individuelle en ligne).

## **JOURNÉE DE SOLIDARITÉ ET « 2<sup>ème</sup> JOURNÉE DE PRÉ-RENTRÉE »**

Ces deux journées sont intégrées au plan départemental de formation et porteront sur :

Pour les écoles concernées par l'évaluation d'école ou la concertation :

- o 6 heures d'évaluation d'école : réflexion et rédaction du rapport d'auto évaluation
- o 6 heures de concertation « Notre école, faisons-la ensemble »

Pour toutes les écoles (et au choix pour les écoles concernées par les dispositifs ci-dessus)

- 6 heures d'analyses en cycles et inter cycles des résultats des évaluations nationales
  - o 3h + 3h de réflexion autour de l'accompagnement des élèves, dans une logique de parcours
- 6 heures de mise en œuvre d'un plan de continuité pédagogique

Pour les écoles qui sont simultanément en constellation ET en évaluation d'école

- o 6 heures d'évaluation d'école : réflexion et rédaction du rapport d'auto évaluation
- o 6 heures qui peuvent être laissées à la réflexion de l'équipe pédagogique.

## FORMATIONS SUR TEMPS DE VACANCES DES ÉLÈVES 2022-2023

Intitulé	Public	Durée
Gestion de conflits	Directeurs d'école	1 jour
Gestion des situations complexes d'inclusion dont les élèves hautement perturbateurs	Tous les enseignants des écoles	1 jour

## CONSULTER LES FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ET S'INSCRIRE EN LIGNE

Consulter le plan de formation « Animations pédagogiques 2022-2023 »

1. Se connecter au PIA <https://pia.ac-grenoble.fr/portail/accueil>
2. Cliquer sur « ARENA Extranet »
3. Cliquer sur « Gestion des personnels / GAIA Accès individuel »
4. Sélectionner l'entité « 1<sup>er</sup> degré 073 »
5. Cliquer sur « Consultation du plan »
6. Saisir l'identifiant du dispositif de la circonscription d'exercice

circonscription Aix les Bains	dispositif	22D0730004
circonscription Albertville	dispositif	22D0730125
circonscription Chambéry 1	dispositif	22D0730126
circonscription Chambéry 4	dispositif	22D0730127
circonscription Combe de Savoie	dispositif	22D0730128
circonscription Moutiers	dispositif	22D0730129
circonscription St Jean de Maurienne	dispositif	22D0730130

### S'inscrire en ligne

Inscription aux 6 heures de formations complémentaires <b>au choix</b> pour les enseignants <b>n'appartenant pas à une constellation plan « Français » ou plan « Mathématiques »</b>	en ligne du 10 au 16 octobre 2022
--	--------------------------------------

1. Se connecter au PIA <https://pia.ac-grenoble.fr/portail/accueil>
2. Cliquer sur « ARENA Extranet »
3. Cliquer sur « Gestion des personnels / GAIA Accès individuel »
4. Sélectionner l'entité « 1<sup>er</sup> degré 073 »
5. Cliquer sur « Inscription individuelle »
6. Saisir l'identifiant du dispositif de la circonscription d'exercice
7. Cocher le module souhaité, sélectionner un motif et cliquer sur suivant.

Les ordres de mission, pour les animations pédagogiques, sont adressés aux enseignants dans leur école de rattachement avec comme mention d'expéditeur "[ce.ia73-div1-personnel@ac-grenoble.fr](mailto:ce.ia73-div1-personnel@ac-grenoble.fr)".

L'objet est : "**Edition des ordres de mission GAIA**"

*Les inspecteurs de l'éducation nationale et le pôle départemental de l'école ont à votre disposition la expertise en matière qui peut permettre technique nous qui vise surtout au respect de votre formation continue, quantitative et qualitative -*

*Vos objections nous sont précieuses pour poursuivre, avec vous, le travail en fait -*

François Coux